



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Muriel ROBIC
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20220414DEL23

SOLIDARITE

Attribution d'une subvention à l'Association Lyon-Ukraine Lyon

RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY

Mesdames, Messieurs,

Dans les jours qui suivent le 24 février 2022, date du déclenchement de l'invasion et des bombardements russes sur les villes et villages d'Ukraine, des dizaines de milliers de personnes, dont de nombreuses personnes âgées, ont fui le pays ou ont été déplacées.

Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés a déclaré le 20 mars dernier, que 10 millions de personnes avaient fui leurs foyers en Ukraine et il estime à 3,4 millions le nombre de réfugiés dans les pays frontaliers à l'Ukraine.

La Ville a organisé, dès les premiers jours, en partenariat avec l'Union des Associations pour l'Ukraine à l'échelle du Grand Lyon (Association Lyon-Ukraine, Petits soulier, Ukraine 33...), une collecte de vêtements, de produits de première nécessité, de nourriture. 3,9 tonnes de marchandises ont été recueillies et acheminées vers les villes de Bucarest, Galati (ROUMANIE), Zamość et Oświęcim (POLOGNE).

Les collectivités, associations et organismes tels que le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, apportent une aide sur place et un soutien matériel. Mais les besoins sont énormes et cette aide ne suffit pas.

Je vous propose donc de verser une subvention de 2 000 € à l'Association Solidarité Ukraine Lyon pour son action humanitaire au profit des réfugiés du conflit en Ukraine.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- les statuts de l'Association,
- la composition du Conseil d'Administration,
- le RIB.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association Solidarité Ukraine Lyon,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD